

Extrait du règlement d'exécution de l'Association des Amis du Musée international d'horlogerie (MIH)

Art. 3 Avantages des membres

Tous les membres de l'association des amisMIH reçoivent le bulletin d'information intitulé «Message amisMIH» et sont informés des activités du MIH.

Tous les membres actifs et sponsors reçoivent une carte de membre valable l'année civile en cours.

Les membres profitent des avantages suivants :

- Invitations aux manifestations du MIH,

Sur présentation de la carte de membre :

- rabais de 10% sur les achats de livres
- Lors de la soirée des Dons et Achats, de la soirée du Prix Gaïa et durant le mois de décembre, rabais à la boutique de 10%, sauf les articles à prix imposés

c) les membres sponsors profitent de :

- l'inscription de leur raison sociale, de leur marque, ou de leur nom au tableau d'honneur à l'entrée du MIH,
- la mise à disposition gratuite de la salle Hans Erni et l'Espace des Pas Perdus une fois par année, une journée, dans les limites des heures d'ouverture du musée et de la disponibilité desdits locaux,
- l'entrée gratuite au MIH trois fois par an pour des groupes d'invités ou clients, avec mise à disposition d'un guide, pendant les heures d'ouverture du musée. Chaque visite gratuite inclut 20 personnes maximum et 1 guide.
- rabais de 10% sur les factures des recherches demandées au Centre d'étude Institut l'homme et le temps
- l'inscription de leur raison sociale, de leur marque ou de leur nom, dans le site internet des amisMIH.

La Chaux-de-Fonds, le 27 janvier 2016